

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 1^{er} novembre 2014, à 9 h à Salle Multi de la Station du Phare, 2805, chemin du Phare

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, Léonce Tremblay et Carol Caron et madame la conseillère Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Léopold Fraser.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance

M. Léopold Fraser, maire, déclare la session ouverte à 9 h 02.

2. Vérification du quorum

Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 14.11.01.01

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé de M. Charles Méthé, que le conseil adopte l'ordre du jour avec les ajouts suivants : 9.3 Texte du cahier spécial d'Info-Dimanche, 10.10 Baptême du *Peter-Fraser* et inauguration de la gare maritime.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2014

Résolution numéro 14.11.01.02

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- La résolution demandant au ministère des Pêches et des Océans du Canada de prolonger l'entente jusqu'au 1^{er} avril 2016 a été transmise au Ministère. La rencontre avec l'ingénieur du MPO aura lieu le jeudi 13 novembre à Rimouski.

- Une invitation a été faite à l'entreprise les Constructions de L'Empress pour la réalisation de travaux de décontamination grossière du sous-sol de l'église.
- Les travaux au presbytère sont entrepris depuis le 20 octobre.
- Une demande a été adressée à l'architecte Richard Goulet pour la réalisation de travaux d'isolation du sous-sol du presbytère et du logement de fonction de l'employé de voirie.
- L'entreprise Actuel-Conseil a été informée de l'octroi du contrat d'ingénierie civil pour le réseau routier.
- L'entreprise Constructions BCK a été informée de l'octroi du contrat pour le rehaussement de deux sections du Chemin de l'Île.
- Le gravier additionnel acheté auprès de Constructions Germain Dumont a été livré. 683,96 tonnes pour un montant total de 24 735,25 \$, incluant les taxes.
- Le renouvellement du prêt auprès de la Caisse populaire a été signé et transmis à la Caisse populaire.
- Le renouvellement de l'adhésion à l'Association touristique régional du Bas Saint-Laurent a été transmis à l'Association.
- La résolution adoptant l'entente inter-municipale en matière d'inspection a été transmise à la MRC de Rivière-du-Loup.
- La commande pour l'achat de 2 toiles pour les unités d'urgence incendie a été transmise à Toiles et Auvents KRTB.
- La résolution d'appui à l'École des métiers du cinéma et de la vidéo a été transmise au Cégep de Rivière-du-Loup.
- Madame Brigitte Émond a été informée de sa nomination au comité consultatif d'urbanisme et les deux autres candidats ont été informés de la décision du conseil et ont été remerciés pour leur intérêt.
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport du Maire

- M. Fraser a eu quelques rencontres avec le directeur général;
- Il a assuré le suivi des dossiers durant la période de vacances du directeur général :
 - Visite des chemins municipaux avec l'ingénieur et l'entrepreneur ;
 - Visite du site du Phare avec l'entrepreneur pour le drainage de l'entrée du bâtiment de la Salle multi ;
 - Visite du presbytère, du logement de l'employé de voirie, de l'Église avec l'entrepreneur
- Il a participé à la rencontre de chantier pour les travaux du presbytère avec l'architecte et l'entrepreneur;
- Il a eu une communication téléphonique avec M. Martial Savard de la Société des traversiers du Québec concernant le service d'hélicoptère. M. Savard informait M. Fraser que le projet pilote de 5 jours et demi n'était pas reconduit et que le service reviendrait à 3 jours et demi dès cet automne.
- M. Fraser a assisté à la conférence de presse tenue à Trois-Pistoles par le Ministre délégué aux transports et député de Rivière-du-Loup qui annonçait officiellement les subventions accordées aux municipalités du comté dans le cadre du programme TECQ.

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

- En ce qui concerne la réduction du service d'hélicoptère, les membres du conseil demandent de transmettre à la STQ la demande d'augmenter les heures de vols afin de répondre aux demandes formulées par plusieurs personnes de pouvoir revenir plus rapidement à l'île dans la journée.

- Campagne Adoptez un béluga :

Résolution numéro 14.11.01.03

CONSIDÉRANT QUE le béluga est un animal emblématique qui se fait le baromètre de la santé du fleuve Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE la campagne «*Adoptez un béluga*» soutiendra le «*Projet Béluga*», une action menée par un consortium d'universités et d'organisations dans but lucratif depuis plus de 30 ans et que ces travaux sont essentiels pour comprendre ces animaux, faire le lien avec l'état du Saint-Laurent et des Grands Lacs, et poser des gestes concrets pour les aider et, ce faisant, nous aider nous-mêmes parce que nous avons tous besoin d'un Saint-Laurent en santé;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Louise Newbury, que la Municipalité adhère à la campagne Adoptez un béluga et contribue financièrement au niveau de 0,50 \$ par contribuable pour une période de trois ans 2014-2015-2016.

Adoptée à l'unanimité

8. Première période de questions

Huit personnes sont présentes à la séance du conseil. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes ont porté sur les sujets suivants:

- Le traitement fait par la Société des traversiers du Québec des demandes formulées par les citoyens et usagers du service d'hélicoptère;
- Demander une rencontre au député et ministre Jean D'Amour pour faire part de l'impact de la décision de la STQ concernant le service d'hélicoptère;
- Un compte-rendu des décisions prises par le CCU et la participation à une formation et un colloque sur les paysages;
- La base juridique actuelle d'aller actuellement en appel d'offres sur le projet du Quai-d'en-Haut;
- La réalisation d'un exercice entre les premiers répondants et l'équipage du Peter-Fraser qui a permis de voir comment travailler ensemble;
- Un suivi sur ce qui se passe avec le projet de TransCanada pipelines à Cacouna;
- La demande faite par la Municipalité à la STQ concernant la tarification sur l'hélicoptère pour les services à caractère essentiel et ceux à caractère non essentiel;
- Les remerciements de Mme Lyne Boyer aux personnes qui ont aidé au déménagement de la bibliothèque : Mme Hélène Malenfant, M. André Cloutier, M. Léonce Tremblay et Mme Lucille Vien.

9. Affaires en cours

9.1 État des projets d'immobilisation

9.1.1 Projet Quai-d'en-Haut

.1 Appel d'offres pour la réalisation de travaux de démolition et de reconstruction d'un quai de 20 m selon le premier devis réalisé par le MPO

Résolution numéro 14.11.01.04

CONSIDÉRANT QU'il y a un ralentissement dans la construction ;
CONSIDÉRANT QU'il a été constaté des baisses de coûts dans de grands centres ;
CONSIDÉRANT QUE faire un appel d'offres à ce moment-ci permettrait de connaître le prix actuel de chaque élément du devis;

Il est proposé **par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Carol Caron, que la Municipalité aille en appel d'offres cet automne avec le premier devis réalisé par le MPO en demandant des prix séparés pour les différents éléments.

Adoptée sur division

Résolution numéro 14.11.01.05

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, que le conseil tienne une réunion de travail sur le projet du Quai-d'en-Haut à une date à convenir.

Adoptée à l'unanimité

9.1.2 Bibliothèque et salle communautaire

.1 Octroi du contrat pour la réalisation de travaux de décontamination du sous-sol de l'église

Résolution numéro 14.11.01.06

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission n'a été reçue lors d'un précédent appel d'offres sur invitation;
CONSIDÉRANT la soumission faite par Les Constructions de l'Empress pour la réalisation de travaux de décontamination du sous-sol de l'église;

Il est proposé **par Monsieur Léonce Tremblay**, appuyé de Monsieur Carol Caron, que le conseil accepte l'offre de service de Les Constructions de l'Empress et lui octroie un contrat au montant de 19 345,04 \$ pour la réalisation des travaux de décontamination grossière du sous-sol de l'église selon le devis de travaux fait à cette fin.

Adoptée sur division

9.1.3. Logement de fonction de l'employé de voirie

.1 Travaux d'isolation du bâtiment

Le sujet est remis.

9.1.4 Presbytère

.1 Travaux d'isolation du sous-sol du presbytère

Résolution numéro 14.11.01.07

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation sont réalisés au presbytère;
CONSIDÉRANT QUE le sous-sol n'est pas isolé, qu'il y a infiltration d'eau, et que cela fait perdre de l'énergie et rend le plancher du rez-de-chaussée froid;
CONSIDÉRANT QUE des travaux de moins de 25 000 \$ peuvent être contractés de gré à gré;
CONSIDÉRANT QUE c'est travaux sont admissibles dans le programme TECQ;

Il est **proposé par Madame Louise Newbury**, appuyé de Monsieur Léonce Tremblay, que le conseil accepte l'offre de service de Les Constructions de l'Empress et lui octroie un contrat au montant de 24 201,18 \$ pour la réalisation des travaux de drainage et d'isolation du sous-sol du presbytère.

Adoptée à l'unanimité

.2 Travaux d'électricité

Résolution numéro 14.11.01.08

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation sont réalisés au presbytère;
CONSIDÉRANT QUE le filage électrique est très âgé et peut être source de danger pour l'incendie;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Louise Newbury, que le conseil accepte que soit ajouté aux travaux en cours d'accès universel et d'isolation des travaux de remplacement du filage électrique du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

9.1.5 École Michaud

.1 Travaux à réaliser et mandat à l'architecte

Lors d'une visite des lieux effectuée par Richard Goulet, architecte, et Yannick Michaud, ingénieur, il a été constaté les éléments suivants (description sommaire) :

- pour effectuer adéquatement et à long terme l'isolation de la partie supérieure du bâtiment, il faut procéder aussi à des travaux au niveau du sous-sol ;
- le sous-sol devra être déshumidifié et ramené au roc;

- les poutres dans le sous-sol reposent sur des pièces de bois qui s'enfoncent dans le sol avec le poids, les poutres sont à leur limite d'étirement et elles ne sont pas situées aux endroits porteurs;
- le plancher a une dénivellation à partir de la porte d'entrée jusqu'à la cuisine et de la cuisine jusqu'au milieu de la salle d'exposition, englobe la base de l'escalier;
- les quatre poutres porteuses se trouvant dans la salle d'exposition devront être soutenues au sous-sol sur une base de ciment;
- aucun des murs n'est isolé;
- il n'a pas été constaté de présence de fourmis derrière le réfrigérateur bien qu'il y en a déjà eu, il n'y a pas d'isolation dans la cuisine, le gypse est fixé directement sur le mur «pièce sur pièce» et est humide;
- à l'étage, il faudra ajouter des poutres entre les poutres présentes et remplacer celles qui sont abimées afin d'assurer la solidité de la toiture qui aura à assumer un nouveau poids ;
- pour le choix du recouvrement de la toiture, il faut considérer le poids du matériel et de la neige qui s'y trouvera, si c'est en bardeaux de cèdre, il faut aussi considérer les coûts successifs pour l'entretien des bardeaux (intempéries, proximité des arbres) si l'on veut qu'ils durent longtemps.

Mandat à l'architecte :

Résolution numéro 14.11.01.09

CONSIDÉRANT la visite faite sur place par l'architecte et l'ingénieur sur l'état du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de solidifier la structure et d'isoler adéquatement l'ensemble du bâtiment ;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 ;

Il est **proposé par Madame Louise Newbury**, appuyé de Monsieur Charles Méthé, que la Municipalité donne à la firme d'architecte Goulet et Lebel et à la firme d'ingénierie Actuel-Conseil un mandat de réalisation de plans et devis pour des travaux de solidification de la structure et d'isolation du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

.2 Avis demandé au CCU par le conseil sur le recouvrement de la toiture de l'École Michaud

Résolution numéro 14.11.01.10

CONSIDÉRANT l'avis émis par le Comité consultatif d'urbanisme concernant le recouvrement de la toiture de l'École Michaud ;

CONSIDÉRANT les coûts et la durabilité des matériaux ;

CONSIDÉRANT le poids du recouvrement de la toiture sur la structure ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil retienne l'option du recouvrement de la toiture de tôle en baguettes de type Galvalume pour l'isolation de la toiture de l'École Michaud.

Adoptée à l'unanimité

9.1.6 Réparation chemins municipaux

.1 Travaux d'amélioration des chemins municipaux

Résolution numéro 14.11.01.11

CONSIDÉRANT la possibilité de réaliser des travaux mineurs permettant d'améliorer l'état des chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de moins de 25 000 \$ peuvent être contractés de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles dans le programme TECQ ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay,
Que le conseil sollicité les services de Constructions BCK pour la réalisation des travaux de rehaussement du chemin, nettoyage de fossés et de drainage du chemin à l'entrée de la salle multi sur le site du Phare ;

Qu'advenant que le prix soit inférieur à 25 000 \$ et après consultation des membres du conseil sur cette estimation, M. Léopold Fraser, maire, soit autorisé à contracter avec l'entrepreneur la réalisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Transport collectif terrestre

La Société Inter-Rives a procédé à l'achat d'un deuxième véhicule électrique d'un modèle différent (format autobus) ayant une capacité de 15 passagers, possédant deux sets de batteries, avec côtés rigides et vitesse de 15 mph (environ 40 km) au prix d'environ 15 000 \$US. Guy Langelier a trouvé ce véhicule sur le Web. La SIR demande à la Municipalité de leur acheter le véhicule à partir des subventions reçues dans le cadre du projet de transport collectif.

Le sujet est reporté à la prochaine séance.

9.3 Texte du cahier spécial d'Info-Dimanche.

Résolution numéro 14.11.01.12

Il est proposé **par Monsieur Léonce Tremblay**, appuyé de Monsieur Carol Caron, que le conseil mandate le directeur général pour revoir les textes demandés, faire part des corrections à apporter pour en arriver à un texte pour publication.

Adoptée à l'unanimité

10. Affaires nouvelles

10.1 Discours du maire sur la situation financière de la municipalité

M. Léopold Fraser fait la lecture du rapport sur la situation financière de la Municipalité et les perspectives pour le budget 2015.

10.2 Avis de motion pour le dépôt du règlement sur le budget

Résolution numéro 14.11.01.13

Avis de motion est **donné par M. Léopold Fraser**, en vue de l'adoption d'un règlement ayant pour objet les prévisions des dépenses et de revenus pour l'exercice 2015, l'adoption du taux de taxe générale, de la taxe des vidanges, du taux de la taxe spéciale sur l'emprunt pour l'acquisition de véhicules municipaux, des frais de retard, des intérêts annuels et du plan triennal d'immobilisations.

10.3 Résolution pour déterminer la date pour le dépôt du budget

Résolution numéro 14.11.01.14

Il est proposé **par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Louise Newbury, que le conseil tienne une séance extraordinaire pour l'adoption du *Règlement numéro 150 : Règlement sur le budget 2015*, le samedi 13 décembre 2014 à 9 h 00 au bureau municipal lors d'une séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Adoption du calendrier des rencontres du conseil municipales 2015

Résolution numéro 14.11.01.15

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

EN CONSÉQUENCE,

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé de M. Charles Méthé,

QUE le conseil adopte le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le samedi et qui débiteront aux heures indiquées :

Le 10 janvier à 9 h 00

Le 7 février à 9 h 00

Le 7 mars à 9 h 00

Le 4 avril à 9 h 00

Le 2 mai à 9 h 00

Le 6 juin à 9 h 00

Le 4 juillet à 9 h 00
Le 1er août à 9 h 00
Le 5 septembre à 9 h 00
Le 3 octobre à 9 h 00
Le 7 novembre à 9 h 00
Le 5 décembre à 9 h 00

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.5 Pont de glace

.1 Renouvellement de l'entente avec le Club Les Verlois

Résolution numéro 14.11.01.16

CONSIDÉRANT l'expérience positive de l'entente avec le Club Les Verlois pour l'utilisation de la piste balisée du club de motoneiges pour les propriétaires de l'île voulant se déplacer entre la municipalité de L'Isle-Verte et celle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire l'entente avec le club Les Verlois;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Carol Caron, que le conseil mandate M. Léopold Fraser, maire, pour renouveler l'entente avec le Club Les Verlois pour l'usage de la piste de motoneige pour les propriétaires de l'Île Verte pour se déplacer entre la municipalité de L'Isle-Verte et celle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Adoptée à l'unanimité

.2 Achat de balises

Résolution numéro 14.11.01.17

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la Municipalité et M. Jacques Fraser pour l'achat de balises au prix de 1 \$ l'unité pendant quatre ans tel qu'il apparaît dans la résolution numéro 11.11.11.09 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la même résolution le nombre de balises achetées est décidé annuellement par le conseil ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé de Mme Louise Newbury, que la municipalité fasse l'achat de 400 balises auprès de M. Jacques Fraser au prix de 1 \$ l'unité.

Adoptée à l'unanimité

10.6 Avis de motion : modification du règlement no 39 ayant pour objet la formation d'un comité consultatif d'urbanisme

Résolution numéro 14.11.01.18

Avis de motion est **donné par M. Léopold Fraser**, qu'à une prochaine séance du conseil un règlement ayant pour objet de modifier certaines dispositions du Règlement no 39 qui concerne le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme.

10.7 L'avenir de Postes Canada

Résolution numéro 14.11.01.19

ATTENDU qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

ATTENDU que Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

ATTENDU que Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

ATTENDU que Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du *Protocole* et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Louise Newbury

Appuyé par M. Léonce Tremblay

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes qu'elle effectue les démarches pour que le gouvernement fédéral prenne en considération lors de l'examen du *Protocole* des manières novatrices de générer des revenus postaux.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 14.11.01.20

ATTENDU qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

ATTENDU que la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

ATTENDU que le Protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

ATTENDU que le gouvernement pourrait se servir de l'examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le Protocole), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Louise Newbury

Appuyé par M. Carol Caron

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes qu'elle effectue les démarches pour que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole du service postal canadien et que le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans les petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
- établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

Adoptée à l'unanimité

10.8 Indice de vitalité sociale

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, le MAMOT a créé un outil de mesure de la vitalité sociale des communautés rurales. Cet outil prend la forme d'un questionnaire Web dont les réponses génèrent un indice permettant de situer sur une certaine échelle le niveau de vitalité sociale d'une communauté. Les municipalités sont entièrement libres d'utiliser ou non cet outil. Les résultats engendrés n'interviendront aucunement dans la répartition des sommes de la Politique ni aucun autre programme du ministère. L'agent de développement rural a été spécialement formé pour accompagner la municipalité dans cette démarche. Les organismes du milieu seront contactés pour répondre à quelques questions. Un petit comité ad-hoc sera formé pour répondre au questionnaire parce que certaines questions sont de nature suggestive (appréciation de situation). L'agent de développement rural coordonnera la démarche.

10.9 Colloque sur l'activité touristique Notre-Dame-des-Sept-Douleurs – L'Isle-Verte

Suite au colloque sur le tourisme au début du mois, la MRC invite les personnes préoccupées par le développement touristique du milieu de L'Isle-Verte et de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs à une demi-journée de réflexion sur l'activité touristique le samedi 22 novembre entre 12 h 30 et 15 h 15 (période du traversier) à la salle communautaire de l'École Moisson-d'Arts à L'Isle-Verte. Confirmer la présence avant le

14 novembre auprès de Julie DeCourval, agente de développement rural au 418-863-3062.

10.10 Baptême du Peter-Fraser et inauguration de la gare maritime

M. Léopold Fraser informe les membres du conseil qu'il ne pourra pas être présent pour l'activité du baptême du Peter Fraser et de l'inauguration de la gare maritime. M. Charles Méthé, maire suppléant, fait part qu'il pourra remplacer M. le maire à cette occasion.

11. Urbanisme

11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme

.1 Demande de Mme Brigitte Bournival et M. Benoit Poitras, 1705, chemin de l'Île

Résolution numéro 14.11.01.21

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment secondaire au 1705, chemin de l'Île par Mme Brigitte Bournival et M. Benoit Poitras ;

CONSIDÉRANT que cette demande est soumise au règlement du PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le CCU a étudié la demande de permis pour le 1705, chemin de l'Île ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU ;

Il est proposé **par M. Léonce Tremblay**, appuyé de Mme Louise Newbury, que le conseil accepte la demande de permis de Mme Brigitte Bournival et M. Benoit Poitras pour l'agrandissement du bâtiment secondaire au 1705, chemin de l'Île, le tout sous réserve de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

.2 Demande de M. Jean-François Gosselin, 5504, chemin de l'Île

Résolution numéro 14.11.01.22

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis pour la réparation et l'agrandissement mineure de la galerie du bâtiment principal au 5504, chemin de l'Île par M. Jean-François Gosselin ;

CONSIDÉRANT que cette demande est soumise au règlement du PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le CCU a étudié la demande de permis pour le 5504, chemin de l'Île ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU ;

Il est proposé **par M. Léonce Tremblay**, appuyé de m. Charles Méthé, que le conseil accepte la demande de permis de M. Jean-François Gosselin pour la réparation et

l'agrandissement mineure de la galerie du bâtiment principal au 5504, chemin de l'Île, le tout sous réserve de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

.3 Demande de Monsieur Germain Dumont, 6604, chemin de l'Île

Résolution numéro 14.11.01.23

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis pour la réparation du garde-corps de la galerie du bâtiment principal au 6604, chemin de l'Île par M. Germain Dumont ;

CONSIDÉRANT que cette demande est soumise au règlement du PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le CCU a étudié la demande de permis pour le 6604, chemin de l'Île ;

CONSIDÉRANT la recommandation négative du CCU ;

CONSIDÉRANT que les gardes de la galerie ont été faits avant le traitement de la demande de permis;

Il est proposé **par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Léonce Tremblay,

QUE le conseil refuse la demande de permis de M. Germain Dumont pour la réparation du garde-corps de la galerie du bâtiment principal au 6604, chemin de l'Île;

QUE la Municipalité ordonne au propriétaire de remettre le garde-corps avec barreaux de bois aux 4 pouces sur le côté nord du bâtiment et sur la moitié des côtés est et ouest vers le nord ;

QU'il soit permis au propriétaire de poser du verre trempé ou du plexiglas au garde-corps de la galerie du côté sud du bâtiment et sur la moitié des côtés est et ouest vers le sud, le tout sous réserve de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

12. Rapport des comités (représentants municipaux)

12.1 Corporation de développement et de gestion touristique – Charles Méthé

M. Charles Méthé a participé brièvement au colloque touristique à Rivière-du-Loup qui avait un aspect assez général. La rencontre du 22 novembre prochain pour les municipalités de L'Isle-Verte et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs s'avèrera plus fonctionnelle pour nous. Mme Louise Newbury dépose le bilan de la saison pour le Circuit touristique. Elle émet le souhait que la ristourne de cette année soit conservée en tourisme. L'entente de service entre la Municipalité et la CDGTIV a été acceptée par le conseil d'administration.

12.2 Société Inter-Rives – Charles Méthé

Des recherches ont été faites pour un autre véhicule électrique. Le nouveau véhicule est plus performant. Des services différents pourront être offerts en fonction des capacités de chacun des véhicules.

La SIR apportera plus de vigilance sur l'horaire 2015 du traversier.

12.3 Corporation des Maisons du Phare – Carol Caron

M. Caron a eu une rencontre avec la présidente du conseil concernant le nouveau stationnement et les corrections à apporter au terrain.

12.4 Affaires culturelles et de loisirs / Bibliothèque – Léopold Fraser

Lors de la Fête d'automne, M. le maire a fait un mot sur le bénévolat. Les gagnants pour le concours photos sont : 1^{er} Prix Daniel Saint-Laurent ; 2^e prix Nathalie Fraser, Prix du public, Nicole Langelier.

12.5 Affaires familiales et des aînés – Léonce Tremblay

Une nouvelle rencontre du comité de suivi devrait se tenir prochainement.

12.6 Comité de Sécurité incendie – Carol Caron

Il n'y a pas eu de rencontre dans le dernier mois. Il faudra voir au drainage des réservoirs avant qu'il gèle et le remisage des équipements dans un endroit approprié.

12.7 Comité de surveillance de TransCanada Pipelines – Charles Méthé

M. Bruno Vincent a publié un texte dans L'Insulaire sur le projet de Cacouna. TransCanada a déposé ses documents (30 000 pages) auprès de la Commission fédérale d'étude environnementale. Il n'y a pas à ce jour de mesures pour récupérer le pétrole en cas de fuite. L'entreprise a dépassé de beaucoup les normes concernant le bruit lors de ses forages.

13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

Résolution numéro 14.11.01.24

CONSIDÉRANT QUE divers travaux sont à compléter au niveau de la voirie, des bâtiments et du traitement des ordures et des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de l'employé de voirie doit se terminer le 7 novembre pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévu pour un deuxième employé de voirie n'a pas été entièrement utilisé;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Carol Caron, que le conseil prolonge le contrat de l'employé de voirie selon les besoins et la durée d'opération du traversier.

Adoptée à l'unanimité

14. Trésorerie

14.1 Rapport sur la perception des taxes 2014

Résolution numéro 14.11.01.25

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, le secrétaire-trésorier de la municipalité locale doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tels qu'indiqués au rôle d'évaluation, et le montant de toutes taxes municipales restant dues à la municipalité, par chacune de ces personnes ou par des personnes inconnues;

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil approuve la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales :

Anne Bérubé (3901, chemin de l'Île)	179,85 \$
Jacques Fraser (4604, chemin de l'Île)	724,46 \$
Jacques Fraser (8501, chemin de l'Île)	526,31 \$
Les Entreprises CIFA (6805, chemin de l'île)	2 264,52 \$
Charles Méthé (3902, chemin de l'Île)	2 108,35 \$
Nicolas Tardif et als (3303, chemin de l'Île)	253,69 \$
Grégoire Huard (3103, chemin de l'Île)	816,35 \$
Pour un total de :	6 873,53 \$

Adoptée à l'unanimité

14.2 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 14.11.01.26

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que les comptes présentés à ce jour au montant total de 53 127,21 \$ soient adoptés tels que présentés. Les salaires représentent 7 508,98 \$ du montant total.

Adoptée à l'unanimité

15. Deuxième période de questions

Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes ont porté sur les sujets suivants:

- Des félicitations sur l'orientation prise concernant la rénovation de l'église ;
- La sortie des grosses vidanges ;
- La consultation publique sur l'usage futur de l'église ;
- La politique salariale et l'équité pour tous les employés ;

- La rénovation du presbytère ;
- La publication des photos qui ont été soumises au concours de photos;
- La création d'un comité de citoyens pour travailler sur le budget ;
- Le plan d'opération du transport collectif : pour qui, quand, comment, les coûts ?

16. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 14.11.01.27

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 12 h 24.

Léopold Fraser maire

Denis Cusson, directeur général

Je, Léopold Fraser, maire, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.